

France-Noisy-le-Grand: Architectural, construction, engineering and inspection services

OJ S 113/2018 15/06/2018

Contract notice

Services

Legal Basis:

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: EPT Grand Paris Grand Est

Postal address: immeuble «Jupiter», 11 boulevard du Mont d'Est, CS 60027

Town: Noisy-le-Grand Cedex

NUTS code: FR106 Seine-Saint-Denis

Postal code: 93192

Country: France

E-mail: commande-publique@grandparisgrandest.fr

Telephone: +33 141703910

Internet address(es):Main address: <https://www.grandparisgrandest.fr/>**I.3. Communication**

The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: [https://marches.maximilien.fr/?page=entreprise.](https://marches.maximilien.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&searchAnnCons)

[EntrepriseAdvancedSearch&searchAnnCons](https://marches.maximilien.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&searchAnnCons)

Additional information can be obtained from the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted electronically via: [https://marches.maximilien.fr/?page=entreprise.](https://marches.maximilien.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=302974&orgAcronyme=d7o)

[EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=302974&orgAcronyme=d7o](https://marches.maximilien.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=302974&orgAcronyme=d7o)**I.4. Type of the contracting authority**

Body governed by public law

I.5. Main activity

General public services

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement**II.1.1. Title**

Missions de maîtrise d'œuvre dans le cadre des opérations d'assainissement eaux usées et eaux pluviales sur le territoire de l'EPT Grand Paris Grand Est

Reference number: M2018-018

II.1.2. Main CPV code

71000000 Architectural, construction, engineering and inspection services

II.1.3. Type of contract

Services

II.1.4. Short description

La présente mise en concurrence porte sur la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre complète dans le cadre des opérations d'assainissement eaux usées, eaux pluviales sur le territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Grand Est, ci-après dénommé «l'EPT». Le territoire de l'EPT se compose des communes suivantes: Clichy-sous-Bois, Coubron, Gagny, Gournay-sur-Marne, Le Raincy, Les Pavillons-sous-Bois, Livry-Gargan, Montfermeil, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Noisy-Le-Grand, Rosny-sous-Bois, Vaujours et Villemomble.

II.1.5. Estimated total value

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.2. Description

II.2.2. Additional CPV code(s)

71000000 Architectural, construction, engineering and inspection services

II.2.3. Place of performance

NUTS code: FR106 Seine-Saint-Denis

II.2.4. Description of the procurement

Missions de maîtrise d'œuvre dans le cadre des opérations d'assainissement eaux usées et eaux pluviales sur le territoire de l'EPT Grand Paris Grand Est.

II.2.5. Award criteria

Criteria below

Quality criterion - Name: Valeur technique / Weighting: 60

Cost criterion - Name: Prix / Weighting: 40

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 48

This contract is subject to renewal: yes

Description of renewals:

La durée de 48 mois comprend les périodes de reconduction. L'accord-cadre sera conclu pour une durée de 1 an à compter de sa notification et pourra être reconduit de manière expresse 3 fois par période de 1 an sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans, et sans que le titulaire ne puisse s'y opposer.

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds: no

II.2.14. Additional information

Il s'agit d'un accord-cadre de maîtrise d'œuvre à marchés subséquents multi-attributaire (nombre maximum: 4, sous réserve d'un nombre suffisant d'offres) conformément aux dispositions de l'article 4 de l'ordonnance et 78 et 79 du décret. Lors des remises en concurrence pour la passation des marchés subséquents, le pouvoir adjudicateur précisera si des variantes sont imposées et/ou autorisées.

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Open procedure

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The procurement involves the establishment of a framework agreement

Framework agreement with several operators Envisaged maximum number of participants to the framework agreement: 4

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

IV.2. Administrative information

IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 14/08/2018 Local time: 12:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French

IV.2.7. Conditions for opening of tenders

Date: 14/08/2018 Local time: 14:00

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: yes

Estimated timing for further notices to be published:

Septembre 2022.

VI.3. Additional information

Il s'agit d'un accord-cadre sans minimum ni maximum. Pour obtenir des renseignements complémentaires d'ordre administratif ou technique qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les opérateurs économiques devront faire parvenir au plus tard avant le vendredi 3.8.2018 à minuit une demande écrite sur le profil d'acheteur de l'EPT: <https://marches.maximilien.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&searchAnnCons>

Les renseignements complémentaires seront communiqués aux opérateurs économiques ayant retiré un DCE:

- soit par le biais de la publication du DCE modifié contenant un fichier «questions-réponses»,
- soit par le biais de la messagerie sécurisée du profil d'acheteur.

Attention:

— le pouvoir adjudicateur ne sera pas en mesure de répondre aux questions posées hors délai,

— les candidats ayant choisi de ne pas s'identifier lors du téléchargement du DCE ne recevront pas d'alerte les informant de ces éventuels renseignements complémentaires,

— le pouvoir adjudicateur n'est pas en mesure de garantir une réponse à des demandes qui seraient adressées à d'autres services ou par d'autres moyens, notamment téléphoniques.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard le mardi 7.8.2018 à minuit, des modifications de détail au dossier de consultation. Les opérateurs économiques devront alors répondre sur la base du dossier modifié. Le pouvoir adjudicateur impose aux opérateurs économiques une réponse électronique. Aucune signature n'est exigée au stade du dépôt du pli; elle sera exigée des attributaires retenus. Tout pli papier qui serait remis dans le cadre de la présente consultation sera rejeté. Les opérateurs économiques se référeront à l'annexe n° 1 du règlement de la consultation précisant les modalités de remise des plis dématérialisés. L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères pondérés ci-après:

1) valeur technique jugée au regard du mémoire technique et appréciée au regard des éléments suivants (sur 20 points, pondéré à 60 %):

1.1 méthodologie mise en œuvre pour la réalisation des différentes typologies de missions (sur 8 points);

1.2 moyens humains spécialement affectés à la réalisation des prestations objet de l'accord-cadre et organisation mise en œuvre (sur 10 points);

1.3 moyens matériels spécifiquement affectés à la réalisation des différentes missions (logiciels, outils utilisés...) (sur 2 points);

2) prix apprécié au regard des éléments suivants (sur 20 points, pondéré à 40 %):

2.1 montant total en EUR HT de la rémunération des missions relatives à l'étude de cas n° 1 (sur 2 points);

2.2 montant total en EUR HT de la rémunération des missions relatives à l'étude de cas n° 2 (sur 2 points);

2.3 montant total en EUR HT de la rémunération des missions relatives à l'étude de cas n° 3 (sur 2 points);

2.4 montant total en EUR HT de la rémunération des missions relatives à l'étude de cas n° 4 (sur 2 points);

2.5 montant total en EUR HT de la rémunération des missions relatives à l'étude de cas n° 5 (sur 2 points);

2.6 montant total en EUR HT de la rémunération des missions relatives à l'étude de cas n° 6 (sur 2 points);

2.7 montant total en EUR HT de la rémunération des missions relatives à l'étude de cas n° 7 (sur 2 points);

2.8 montant total en EUR HT de la rémunération des missions relatives à l'étude de cas n° 8 (sur 2 points);

2.9 montant total en EUR HT de la rémunération des missions relatives à l'étude de cas n° 9 (sur 2 points);

2.10 montant total en EUR HT de la rémunération des missions relatives à l'étude de cas n° 10 (sur 2 points).

Le pouvoir adjudicateur retiendra les 4 premières offres au classement final, considérées comme étant économiquement les plus avantageuses.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1.

Review body

Official name: Tribunal administratif de Montreuil

Postal address: 7 rue Catherine Puig

Town: Montreuil Cedex

Postal code: 93558

Country: France

Internet address: <http://montreuil.tribunal-administratif.fr/>

VI.4.3. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures:

Tout tiers a la possibilité d'introduire un recours administratif préalable auprès du président de l'EPT afin de demander l'annulation, l'abrogation ou le retrait de l'acte administratif litigieux.

Conformément à la décision «Tarn-et-Garonne», tout tiers à un contrat administratif est recevable à former un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Tout tiers est recevable à former un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de l'acte attaqué, contre:

- les clauses réglementaires du contrat,
- la décision d'abandonner la procédure,
- l'acte réglementaire d'approbation du contrat.

En cas de manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence, un référé précontractuel peut être introduit avant la conclusion du contrat, dans les conditions définies par les articles L. 551-1 et suivants du code de justice administrative ou un référé contractuel, au plus tard le 31ème jour suivant la publication de l'avis d'attribution du contrat, dans les conditions définies par les articles L. 551-13 et suivants et R. 551-7 et suivants du code de justice administrative ou en l'absence de publication de l'avis d'attribution, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat.

VI.5. Date of dispatch of this notice

12/06/2018